

Olivier RUSSEIL
Délégué territorial Nord-Est

Dossier suivi par : Yannick QUIRIN
Tél : 03 89 20 16 87
Mail : y.quirin@inao.gouv.fr

N/Réf : OR/SA/LET140.25

Monsieur le Maire
COMMUNE D'ESSEGNEY
Rue des Clercs
88130 ESSEGNEY

Colmar, le 15 décembre 2025

Objet : Modification du PLU de la commune d'ESSEGNEY

Monsieur le Maire,

Par courriel du 2 octobre, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°2 du PLU de la commune d'ESSEGNEY.

La commune d'ESSEGNEY est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Contrôlée/Appellations d'Origine Protégée (AOC/AOP) « Miel de Sapin des Vosges » et « Munster ». Elle appartient également aux aires de production de l'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) « Mirabelle de Lorraine » et des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Bergamotes de Nancy », « Emmental français Est-Central » et « Mirabelles de Lorraine ».

Elle compte 745 habitants (2022) pour un ban communal de 841 ha. Près de la moitié du territoire est occupé par de la forêt (dont 2% de futaies de conifères). Les surfaces agricoles, quant à elles, prennent place sur 40% du territoire, essentiellement sous forme de prairies.

La commune fait évoluer son document d'urbanisme dans le but de respecter les orientations du SCoT des Vosges Centrales. Ainsi, des zones classées AUx (zone d'activités futures) et AUa (zone d'urbanisation future) sont transformées en zone 2AU (zone à urbaniser sur le long terme, bloquée), pour une surface de 12,46 ha.

Pour pouvoir ouvrir ces zones 2AU à l'urbanisation à l'avenir, la commune devra modifier une nouvelle fois son document d'urbanisme. Afin de mener à bien cette modification, sont repris les règlements graphiques, écrits, ainsi que les OAP.

Cette modification se fait majoritairement au bénéfice de surfaces agricoles, supports potentiels de production sous Signe officiel d'Identification de la Qualité et de l'Origine.

Après étude du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'autre remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la Directrice
et par délégation,



Olivier RUSSEIL

Copie : DDT 88